

CCE extra du 4 novembre 2015

GPEC et DAEC 2016

Lors du CCE extra du 4 novembre 2015, la direction a informé les élus des mesures DAEC pour l'année 2016. Un CCE extra sera convoqué le 19 novembre pour répondre aux questions et recueillir les avis des organisations syndicales

DAEC congés senior 2016

➔ **Objectif 1600 bénéficiaires sur métier sensible ou à l'équilibre.**

Pour tous les sites (hors Rennes, Poissy et St Ouen)

Ouvriers / Tam : congés 36 mois avec rémunération égale à 70% du salaire de référence

Cadres : congés 36 mois avec rémunération égale à 70% du salaire de référence. Critères de pénibilité : 17 années de travail consécutif sous régime posté, nuit, suppléance, permanent décalé. Ouvert pour les cadres récemment promus ou en situation d'inadéquation.

Cadres : congés 24 mois avec rémunération égale à 70% du salaire de référence sans critère de pénibilité.

Mesures spécifiques pour les sites de Poissy, St Ouen et Rennes

Ouvriers et TAM de Poissy et St Ouen: congés 60 mois avec rémunération égale à 75% du salaire de référence si inférieur à 2500 € brut / mois

Ouvriers Rennes : congés 60 mois avec rémunération égale à 70% du salaire de référence si inférieur à 2500 € brut / mois

Cadres de St Ouen et Poissy: congés 36 mois rémunération égale à 75% du salaire de référence si inférieur à 2500 € brut / mois

Cadres TAM Rennes: congés 36 mois avec rémunération égale à 70% du salaire de référence.

La CFDT s'interroge sur l'incohérence de limiter à 36 mois le congé sénior pour les TAM de Rennes alors même que la majorité de cette population est classée en métiers sensibles.

Mobilités externes sécurisées GPEC et DAEC

➔ **Objectif GPEC 400 bénéficiaires** sur métiers sensibles, à l'équilibre : mobilité externe sécurisée de 24 mois sur la base du double volontariat

➔ **Objectif DAEC 650 bénéficiaires (projet professionnel, création d'entreprise, passeport transition professionnelle, congé de reclassement)** sur métiers sensibles, à l'équilibre : par application du principe de substitution ou en situation d'inadéquation sur la base du double volontariat.

Reconduction des modalités financières d'accompagnement de l'année précédente.

Mobilités internes

➔ Objectif GPEC 3500 bénéficiaires accompagné de formations

➔ Objectif DAEC 300 bénéficiaires sur métiers sensibles : formation renforcée via TOP compétence

Reconduction des modalités financières d'accompagnement de l'année précédente pour les mobilités géographiques.

La CFDT sera attentive à ce qu'aucun salarié ne subisse de pressions pour accepter une mobilité géographique.

Congés longue durée

➔ **Objectif 400 bénéficiaires** sur métiers sensibles, à l'équilibre par application du principe de substitution ou en situation d'inadéquation et sur la base du simple volontariat.

Congé 24 mois rémunérés 800€ brut /mois

Le congé peut être interrompu par anticipation pour adhérer à une mesure externe ou un congé senior.

Congés et passeport de transition professionnelle

Le congé ou le passeport de transition professionnelle permettent aux salariés de changer de métier en suivant un parcours qualifiant.

Pour la CFDT, l'accès à des emplois pérennes pour nos salariés n'est accessible qu'à l'issue d'un parcours de qualification.

La CFDT note un décalage entre les ambitions de la direction (500 salariés) et la réalité qui n'a concerné que 40 salariés en 2015.

Pour la CFDT, seul le diplôme évite la précarité. Il faut plus de moyens financiers pour les bonnes idées.

Ces dispositifs doivent être une seconde chance pour des salariés peu qualifiés.

CFDT : n'oublions pas ceux qui restent chez PSA

Les plans de départs se succèdent sans interruption depuis 2007.

Le constat est sans appel : la majorité des salariés estiment que la qualité de vie au travail s'est dégradée ces dernières années.

Dans un contexte de recours à la sous-traitance, d'externalisation, de suppressions d'emplois, de manque de personnel, d'intensification du travail, de pression des objectifs, les salariés subissent au quotidien les conséquences d'une course à la productivité mal maîtrisée.

Aujourd'hui, le climat social se dégrade et la motivation des salariés s'effondre. La direction ne devrait pas attendre le blocage pour agir.

Pour la CFDT, il est possible d'améliorer la compétitivité du Groupe, tout en évitant de sacrifier les conditions de travail des salariés.

CE extra du site de Sochaux/Belchamp du 05 novembre :

Pas de départ en mesure externe en 2016 pour les OP UEP travaillant sur des postes à l'équilibre. Pour les **congrés senior**, les personnes, qui ont **initialisé un dossier en 2015 pourront partir début 2016**.

Pour les **nouveaux dossiers éligibles 2016**, ils pourront être **initialisés dès le mois de janvier 2016**, avec un **départ différé à partir d'août 2016**.

... JE ME SYNDIQUE À LA

On a tous une bonne raison de rejoindre la CFDT



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS